

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
04380 Castellard-Mélan**

Séance du 27 mars 2009

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques JULIEN.

Date de la convocation : 21/03/2009

Nombre de membres

En exercice : 9

Qui ont pris part aux délibérations : 8

Présents BARDIN Chantal, BREISSAND Cédric, PHILIP Lydie, GODDEFROY Coralie, VINDEIRINHO Joseph, GODDEFROY Maurice, LANDOUZY Cédric, JULIEN Jacques

Procuration : de ADAM Michel à VINDEIRINHO Joseph

Le conseil nomme Chantal BARDIN comme secrétaire de séance, assisté d'un agent communal.

1. Etablissement des taxes et tarifs 2009 :

a. Les quatre taxes restent inchangées à :

i. Taxe d'habitation : 3,44%

ii. Taxe foncière : 5,07 %

iii. Taxe sur le foncier non bâti : 24,64 %

iv. Taxe professionnelle : 5,18 %

b. Les tarifs communaux de l'eau seront fixés ultérieurement dans le cadre d'un règlement de l'eau communale.

2. Adopté : la récupération de la TVA 2008 en application des mesures de soutien à l'investissement, dans la mesure où l'investissement 2009 est supérieur à la moyenne des investissements des quatre années

précédentes. En 2010, sera récupérée la TVA payé en 2009, et ainsi de suite les années suivantes.

3. Examen des propositions de prêt bancaire relais :
 - a. L'offre de la Caisse d'Epargne : taux fixe de 3,57% à 3,62% selon que l'échéance est annuelle ou trimestrielle
 - b. L'offre du Crédit Agricole : taux fixe de 3,05%

Dans le deux cas, sans frais initial et remboursement sans frais à tout moment après règlement des subventions ou du remboursement de la TVA.

Le conseil municipal décide de demander un prêt de 15 000€ auprès du Crédit Agricole sur deux ans au taux de 3,05%.

4. 5.&6. Subventions accordées :
 - a. A l'ADMR : 50 €,
 - b. A l'ATESAT (DDEA), 30 €,
 - c. A Asfodel (formation), 10 €

7. Dans le cadre de la mise en place de 7 compteurs de production et de secteur, le conseil autorise le Conseil Général à obtenir une subvention à l'Agence de l'Eau, pour le compte de la commune.

8. Vote du compte administratif 2008, affectation des résultats :
 - a. Budget principal adopté à l'unanimité des conseillers et adjoints
 - b. Budget de l'eau adopté à l'unanimité des conseillers et adjoints

9. Vote du budget 2009 proposé :
 - a. Budget principal :
 - i. Fonctionnement : 65 050 €
 - ii. Investissement : 78 233 €
 - b. Budget de l'eau :
 - i. Fonctionnement : 26 864 €
 - ii. Investissement : 44 339 €

10. Soutien unanime à la motion de Digne les Bains pour l'amélioration de la desserte routière entre Peyruis, Digne les Bains et l'est du département, et des transports collectifs.
11. Vote de la mise en conformité, par déconnexion au niveau de la mairie, du réseau local du Village et du réseau communal d'alimentation en eau potable, selon le Code de la Santé Publique art. R1321-57 et arrêté préfectoral n° 84-539.
12. Sur proposition du RTM, décision de pose d'une buse, diamètre 1m, sous le radier du vallon des Graves.

La séance est levée à 19H55

Affiché le 30 mars 2009